

Fraternité

Chambéry, le 16 juillet 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° 23/2020

(articles L*4241-3, R*4241-26, D*4411-3, A*4241-26 du code des Transports)

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers du lac du Bourget / canal de Savières sont avertis de l'événement suivant :

Manifestations nautiques

«Alpine Lakes Tour » Stand Up Paddle jusqu'à 200 embarcations

(plans en annexes)

Dimanche 2 août – de 7h45 à 10h15

COMMUNES DE CHANAZ – VIONS – CHINDRIEUX - CONJUX

COMMENTAIRES:

« Annecy Stand Up Paddle Club » organise pour la 7ème fois une étape de l' « Alpine Lakes Tour ».

Pour des raisons de sécurité, toute navigation est interdite sur le canal de Savières de 7h45 à 10h15.

La navigation doit se faire avec la plus grande prudence au niveau du parcours sur le lac du Bourget – commune de Chindrieux.

Le chef de l'unité environnement et cadre de vie

Frédéric LANFREY

DESTINATAIRES¹

- Mairie de CHANAZ
- Mairie de VIONS
- Mairie de CHINDRIEUX
- Mairie de CONJUX
- C.A. Grand Lac: pour affichage dans les ports
- Brigade Nautique de l'Intérieur à Aix les Bains
- CNR
- SDIS
- Pêcheurs professionnels du lac du Bourget
- Bateau Canal (Savières)
- Chanaz Croisières (Savières)
- Compagnie des bateaux Aix les Bains Riviera des Alpes (Savières)

1Retrouvez tous les avis à batellerie :

x sur le site internet de la DDT de la Savoie :

Démarches administratives > Occupation domaniale et navigation - Lac du Bourget et canal de Savières > calendrier des manifestations et mesures temporaires

OU

x en faisant une recherche sur internet « calendrier manifestations canal de Savieres » ou « calendrier manifestations lac du Bourget » puis cliquez sur le bouton « calendrier des manifestations et mesures temporaires ».

Annexe à AB 23/20- plan des parcours

